

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 656

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 46 BIS

À l'alinéa 5, après le mot :

« délais »,

insérer le mot :

« prévus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.